

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/226/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant l'organisation de la Fête des voisins le Vendredi 23 mai 2025.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Vendredi 23 mai 2025 de 19h00 à 2h00

Article 1^{er} : La circulation sera interdite rue de l'Hospice, afin d'y installer des tables.

Article 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et le Directeur Général des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le trente avril deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

